



## Appel à nouvelles

### Modalités de participation

1. L'association *La Piterne* lance un appel à nouvelles, ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus. Le thème et le calendrier sont indiqués sur le site [lanouve.fr](http://lanouve.fr).

2. La réponse à l'appel à nouvelles est gratuite et n'impose aucuns frais. Ni l'adhésion à l'association ni un don ne sont obligatoires pour soumissionner un texte.

3. L'auteur présente un seul texte par appel ; sous son nom ou le pseudonyme de son choix. Il garantit que l'œuvre présentée est inédite et libre de droits.

**Tout texte envoyé l'est définitivement et ne peut pas être ni corrigé ni remplacé.**

**Tout nouvel envoi est considéré comme une double participation et élimine son auteur.**

4. Seules les nouvelles sont acceptées : *la nouvelle est un récit fictionnel, court et écrit en prose. La concision la caractérise. Les personnages sont peu nombreux et brièvement décrits. L'action ou l'évocation sont assez simples et exposés de façon à ménager un effet de surprise, d'interrogation ou d'émotion.*

5. Deux catégories de textes sont acceptables

— les micro-nouvelles, comptant moins de 1 000 caractères, titre et espaces compris.

— les nouvelles, comptant au minimum 8 000 et au maximum 12 000 caractères, titre et espaces compris.

Chaque texte est écrit en langue française. Il porte un titre, différent du thème indiqué. Il est composé dans un format de traitement de textes (odt de LibreOffice© et OpenOffice©, doc ou docx de Word©), à l'exclusion de tout autre format (PDF par exemple), sans mise en page élaborée : ni tabulations ni puces.

6. Le texte titré et anonyme est expédié jusqu'à la date indiquée sur le site [lanouve.fr](http://lanouve.fr), à l'adresse [textes@lanouve.fr](mailto:textes@lanouve.fr).

Le courriel a pour objet « appel + titre de la nouvelle » (ex : *appel le Horla*) ; il contient les informations suivantes : nom et prénom, pseudonyme éventuel, année de naissance, code postal français ou pays de résidence, adresse mél de l'auteur et titre de la nouvelle. Le texte titré et anonyme est mis en pièce jointe.

**Un texte non titré ou portant l'identité de l'auteur est éliminé, même si le titre est mentionné dans le message d'envoi.**

7. **Les présentations incomplètes ou non-conformes à un article du règlement sont éliminées, sans autre avis.**

### Le magazine *La Nouve*

8. Les textes conformes aux articles 1 à 6 sont transmis aux membres de l'association *La Piterne*, qui les sélectionnent selon le respect du thème, la qualité de la rédaction, l'originalité du traitement.

Le jury est souverain dans ses décisions et ne pourra être remis en cause par un tiers, candidat ou non.

Aucune information relative aux textes non retenus par le jury ne sera communiquée.



9. Les nouvelles retenues sont publiées, dans leur formulation initiale, par le magazine numérique **La Nouve**, édité chaque trimestre par l'association *La Piterne*.

10. Le magazine est réalisé en deux versions : format A4 illustré disponible en PDF et format e-pub sans illustrations. Les deux versions sont téléchargeables gratuitement sur le site de *La Nouve*.

11. Le magazine numérique **La Nouve** ne comporte aucune publicité tierce ; l'association *La Piterne* n'effectue aucune vente et ne perçoit aucune forme de rémunération. Aucuns droits ne sont reversés aux auteurs dont les textes sont publiés, quel que soit le support.

La réponse à l'appel à nouvelles vaut acceptation des onze articles du règlement.

Information : [lanouve.fr](http://lanouve.fr)